

CONDITIONS DE LOCATION

Le prix de la location est dû par jour ouvrable et est imputé à partir du jour où l'appareil loué quitte notre entreprise jusqu'au jour où l'appareil est à nouveau récupéré par notre entreprise.

La location est facturée mensuellement.

L'appareil est ramené par le locataire à ses propres frais dans l'une de nos filiales ou, à la demande explicite du locataire, nous pouvons procéder à son enlèvement à ses frais, auquel cas il sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 75,00 EUR par appareil.

Pendant toute la durée de la location, le locataire assume le risque de perte ou d'endommagement de l'appareil.

Le locataire est responsable de tous les dommages causés à lui-même ou à des tiers qui résulte de l'utilisation de l'appareil, même si celle-ci s'avère être correcte.

L'appareil loué doit nous être restitué dans l'état d'origine et nettoyé, de même que les câbles de soudage, grattoirs à main et manuel fournis avec l'appareil. Tout endommagement de l'appareil constaté lors de sa restitution est supposé avoir été causé par le locataire, qui doit assumer les frais y afférents. Le nettoyage, les réparations ou les pièces manquantes éventuels seront facturés au locataire après restitution.

Notre relation commerciale est soumise à nos conditions générales disponibles sur <https://www.deschacht.eu/fr/conditions-generales/>.